

L'Aide à la Vie Partagée (AVP)

Pour soutenir ce nouveau mode d'habitat, le Département du Var a mis en place l'Aide à la Vie partagée (AVP). C'est une aide d'un montant maximum de 7500€ / an / habitant, versée au porteur de projet, pour financer l'animation, la coordination du projet de vie sociale et partagée et la régulation du « bien vivre-ensemble ».



Où trouver un habitat inclusif dans le Var ?

Pour en savoir plus sur les projets soutenus par le Département, nous vous invitons à consulter la page Internet du Département du Var <https://var.fr/habitat-inclusif>

Vous pouvez également contacter le Département : cfhi@var.fr



Direction médias et événementiel : service création graphique IC, service publications, S. Daman-Dabbini, N. Lacroix, service imprimerie

L'HABITAT INCLUSIF

à destination des personnes de plus de 65 ans
et/ou des personnes en situation de handicap



LE VAR, AVEC VOUS, PRÈS DE CHEZ VOUS, CHAQUE JOUR

Depuis 2022, le Département du Var coordonne le développement de **L'HABITAT INCLUSIF** (loi ELAN - 2018). Il s'appuie sur des partenaires chargés d'assurer la mise en œuvre et le suivi du projet de vie sociale et partagée.

Un lieu de vie à taille humaine et accompagné

Des valeurs partagées : autodétermination, autonomie citoyenneté, liberté, solidarité

Situé à proximité des commerces, des services et des transports

Où chaque habitant est acteur du projet

Un dispositif à destination des personnes en situation de handicap ou des personnes de plus de 65 ans

